



**Agnès BUZYN**

Ministre des Solidarités et de la Santé

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

*Le 16 décembre 2019*

### **Pacte de refondation des urgences :**

### **La prime de risque étendue dès ce mois-ci à tous les personnels non médicaux exerçant majoritairement aux urgences**

Dans le cadre du pacte de refondation des urgences, annoncé le 14 juin dernier par Agnès BUZYN, ministre des Solidarités et de la Santé, une prime de risque de 100 euros nets mensuels est attribuée aux personnels qui exercent dans les services d'urgence. Versée depuis le mois de juillet aux personnels non médicaux, titulaires et contractuels, toutes professions confondues, des structures mobiles d'urgences et de réanimation (SMUR) et des structures d'urgence (SAU), elle vise à soutenir et mieux reconnaître leur exposition à des risques particuliers et des conditions de travail spécifiques.

Conformément à l'engagement pris par la ministre, et afin de répondre au besoin d'ajustement exprimé par les acteurs de terrain, le versement de cette prime est étendu à partir de ce mois-ci à tous les personnels qui consacrent une majorité de leur temps de travail aux services d'urgences, y compris ceux qui sont rattachés à d'autres unités fonctionnelles, comme cela peut être le cas par exemple des brancardiers ou des manipulateurs radio, ou à d'autres établissements, tels que les infirmiers de psychiatrie qui interviennent aux urgences.

Avec cette nouvelle étape, Agnès BUZYN confirme son soutien aux équipes hospitalières impliquées au quotidien et en première ligne dans la prise en charge en urgence de nos concitoyens.

#### **Contact presse**

[sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr)